

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

Session Octobre 2004

*BREVET PROFESSIONNEL BOULANGER*

**ENVIRONNEMENT  
ECONOMIQUE ,  
JURIDIQUE ET SOCIAL  
DE L'ENTREPRISE**

**U.43**

*Corrigé*

*Coefficient : 2*

*Durée : 2 heures*

Vous travaillez dans la boulangerie **AU BLE DORE**  
15 rue de la République  
27 400 LOUVIERS

**1<sup>ère</sup> PARTIE : DROIT SOCIAL sur 12 points**

Suite à une augmentation d'activité, Monsieur MARC, propriétaire de la boulangerie AU BLE DORE, souhaite imposer des horaires de nuit à un salarié qui travaillait uniquement en journée.

Après lecture de l'annexe 1 et à l'aide de vos connaissances, répondre aux questions suivantes.

1.1 Indiquer la personne qui doit fixer les horaires de travail dans une entreprise. (1pt)

**C'est le chef d'entreprise qui fixe les horaires dans une entreprise**

1.2 Enoncer l'objet du litige évoqué dans l'annexe 1. (1pt)

**L'objet du litige est la modification importante des horaires de travail**

1.3 Enoncer la décision prise par la Cour de Cassation et ce qui la justifie. (2 pts)

La cour de cassation indique que l'accord du salarié est obligatoire car la modification des horaires emporte un bouleversement important.

1.4 Citer le nom du tribunal qui, **dans un premier temps**, a statué sur ce litige. (1pt)

**Le Conseil de prud'hommes**

1.5 Donner la composition de ce tribunal et indiquer le mode de désignation de ses membres. (3 pts)

**Ce tribunal est composé de salariés et des employeurs en nombre égal. Ces personnes sont élues par leurs pairs.**

1.6 Citer les deux étapes de la procédure devant ce tribunal et nommer les voies de recours possibles (4pts)

**Les deux étapes de la procédure prud'homale sont : l'audience de conciliation à huis clos et l'audience de jugement publique.**

**Les voies de recours sont la possibilité de faire appel ou de se pourvoir en cassation.**

Examen : <b>Brevet Professionnel</b>	Session <b>octobre 2004</b>	<b>CORRIGE</b>
Spécialité : <b>BOULANGER</b>	U43 : Environnement Economique, Juridique et Social de l'Entreprise	
Temps alloué : <b>2 h</b>	Coefficient : <b>2</b>	<b>1 sur 6</b>

**2ème PARTIE : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE sur 8 points**

**Analyser le document commercial (annexe 2) et répondre aux questions :**

**2.1** Indiquer le nom et la qualité de chacune des parties en présence dans ce document commercial.

**Les moulins d'antan, le fournisseur**  
**AU BLE DORE, le client** (2 pts)  
**Ne pas accepter M. MARC comme seule réponse.**

**2.2** Préciser l'objet de ce document commercial.

**L'objet en est la vente de farine.** (1 pt)

**2.3** Après ce document commercial, citer les documents commerciaux qui suivront.

**Le bon de livraison – réception** (2 pts)  
**La facture**

**2.4** Citer le nom du contrat résultant de cette transaction .

**Le contrat résultant de cette transaction est un contrat de vente** (1 pt)

**2.5** Citer une obligation pour chacune des parties.

**Le vendeur doit :**

**Remettre la chose vendue à l'acheteur dans les délais prévus,** (2 pts)  
**Garantir à l'acheteur la possession paisible de la chose.**

**L'acheteur doit :**

**Prendre livraison de la chose,**  
**Payer le prix au jour et au lieu convenus.**

<b>Examen : Brevet Professionnel</b>	<b>Session octobre 2004</b>	<b>CORRIGE</b>
<b>Spécialité : BOULANGER</b>	<b>U43 : Environnement Economique, Juridique et Social de l'Entreprise</b>	
<b>Temps alloué : 2 h</b>	<b>Coefficient : 2</b>	<b>2 sur 6</b>

**3ème PARTIE : FISCALITE sur 11,5 points**

Monsieur MARC vous remet des informations pour le mois de février 2004 et vous demande d'établir sa déclaration de TVA pour ce même mois.

Achats d'un micro ordinateur pour une valeur TTC de 9 627,80 € et de mobilier pour une valeur TTC de 6 936,80 €.

Achats de matières premières HT : 76 640 €

Achats de marchandises HT : 24 000 €

Les achats de matières premières et de marchandises sont soumis au taux de TVA de 5,50 %.

Le chiffre d'affaires HT du mois est de 364 240 €.

- 26 % soumis au taux de TVA de 19,60 %
- 74 % soumis au taux de TVA de 5,50 %

Le crédit de TVA du mois de janvier 2004 s'élève à 250 €.

**Indiquer vos calculs pour chacune des questions suivantes.**

3.1 Calculer la TVA collectée.

(2 pts)

Chiffre d'affaires HT	Taux de TVA	TVA collectée
94 702 ,40	19,6 %	18 561,67
269 537, 60	5,5 %	14 824,57
	<b>TOTAL</b>	<b>33 386,24</b>

3.2 Calculer la TVA déductible sur les achats de biens et services

(1 pt)

$$(76640+24000) \times 5,5 \% = 5535,20 \text{ €}$$

3.3 Calculer la TVA déductible sur immobilisations.

(1 pt)

$$(9627,80+ 6936 ,80)/1,196 \times 19,6 \% = 2714,60 \text{ €}$$

3.4 Calculer la TVA à payer au titre de février 2004

(2 pts)

$$33386,24-5535,20-2714,60-250=24886,44$$

*Accepter le calcul avec les sommes arrondies*

Examen : <b>Brevet Professionnel</b>	Session <b>octobre 2004</b>	<b>CORRIGE</b>
Spécialité : <b>BOULANGER</b>	<b>U43 : Environnement Economique, Juridique et Social de l'Entreprise</b>	
Temps alloué : <b>2 h</b>	Coefficient : <b>2</b>	<b>3 sur 6</b>



# DOCUMENT 1

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES			
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services	354 240	0032
02	Autres opérations imposables		0033
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage)	0031	0034
			0037
04	Exportations hors UE		
05	Autres opérations non imposables		
06	Livraisons intracommunautaires		
07	Achats en franchise		

  

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
OPÉRATIONS IMPOSABLES (lignes 1 à 3 ventilées par taux)		Base hors taxe	Taxe due
08	Taux 19,6 %	0205 94 702	18 562
09	Taux 5,5 %	0100 249 538	14 825
10	Anciens taux	0900	
11	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 MA)	0950	
12	Opérations réalisées dans les DOM	0920	
13			
14	TVA anticipativement débite à reverser		0500
		15	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 14)
		16	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires
		17	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco
		0301	33 387
		0035	
		0036	
DÉDUCTIONS			
18	Biens constituant des immobilisations	0701	2 715
19	Autres biens et services	0702	5 535
20	Autre TVA à déduire		€
21	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration (À convertir si ce crédit est en francs et valde déclaré en euros)	8001	250 €
22	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 %		%
		23	Total lignes 20 + 21
		24	Total TVA déductible lignes 18 + 19 + 23
		0701	250
			8500
CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 15)	0705	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 27 de la prochaine déclaration)	8003	
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 22 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 26.		28	TVA nette due (ligne 15 - ligne 24)
		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 MA
		30	Sommes à imputer y compris acomptes congés
		31	Sommes à ajouter y compris acomptes congés
		9979	
		9989	
		9999	
			24 887
			Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31) (Préciser pas de paiement si règlement en espèces)
Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, prenez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction générale des Douanes et des Droits Indirects (Cf notice de la déclaration CAS)			

Examen : <b>Brevet Professionnel</b>	Session <b>octobre 2004</b>	<b>CORRIGE</b>
Spécialité : <b>BOULANGER</b>	<b>U43 : Environnement Economique, Juridique et Social de l'Entreprise</b>	
Temps alloué : <b>2 h</b>	Coefficient : <b>2</b>	<b>5 sur 6</b>

**4ème PARTIE : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE sur 8,5 points**

Monsieur Marc est passionné par l'histoire de la boulangerie. Il a trouvé sur Internet un texte évoquant les début des boulangeries « PAUL ». Il vous le communique pour information.

Lire ce texte (Annexe 3) et répondre aux questions.

**4.1** Relever dans le texte la fabrication de Francis Holder qui le différencie des autres boulangers en 1958.

**C'est le pain viennois** (1 pt)

**4.2** Indiquer quel changement est intervenu dans la commercialisation des biens aux ménages dans les années 60.

**C'est l'essor de la grande distribution** (1,5 pt)

**4.3** Relever dans le texte quelle a été la réaction de Francis Holder. Pourquoi ?

**Avoir la grande distribution comme client et non comme concurrent** (1,5 pt)

**4.4** Indiquer comment évolue son entreprise en 1970.

**Il reprend une entreprise industrielle** (1,5 pt)

**4.5** Indiquer si Francis Holder est satisfait de cette évolution. Justifier.

**Il n'est pas complètement satisfait car il a la nostalgie de son métier de base (la fabrication artisanale)** (1,5 pt)

**4.6** Indiquer quel concept Francis Holder met au point en 1972.

**Le fournil à la vue des clients** (1,5 pt)

<b>Examen : Brevet Professionnel</b>	<b>Session octobre 2004</b>	<b>CORRIGE</b>
<b>Spécialité : BOULANGER</b>	<b>U43 : Environnement Economique, Juridique et Social de l'Entreprise</b>	
<b>Temps alloué : 2 h</b>	<b>Coefficient : 2</b>	<b>6 sur 6</b>